Pourquoi ne l'avait-il pas consulté avant ?

M. BARTHOU. — Si le gouvernement avait employé la procédure que vous préconisez, vous seriez à la tribune pour protester (applaudissements à droite) et pour dire que le gouvernement s'était abrité derrière l'avis d'un conseil technique.

Le conseil des ministres a estimé que seul le service de trois ans pouvait répondre aux nécessités de l'heure présente. On a consulté le conseil supérieur de la guerre, on lui a soumis toutes les solutions envisagées ou suggérées, un rapport complet lui a été remis.

Sur mon honneur, j'affirme que le conseil supérieur de la guerre a examiné toutes les solutions et à l'unanimité il s'est prononcé pour le service de trois ans.

Albert THOMAS. — Il y aurait un document indispensable à verser au débat, c'est le rapport soumis au conseil supérieur de la guerre. M. de Lanessan a souligné toute l'importance qu'aurait cette communication, surtout pour ceux qui disent avec quelle facilité on impressionne les généraux. (Vifs applaudissements.)

Pour quelles raisons, le 17 février 1913 le service de trois ans devenait-il indispensable, alors que le 12 juin 1912 le conseil supérieur de la guerre n'en voulait pas ?

Un vif incident

L'orateur examine ensuite quelles préoccupations guidaient le gouvernement et il pose les questions suivantes :

Est-ce l'expédition marocaine ?

Est-ce la suite d'un accord passé l'été dernier avec la Russie ?

M. BARTHOU. — Vous demandez si le service de trois ans n'est pas le résultat d'une entente intervenue l'été dernier entre le président du conseil et un gouvernement étranger. A cette question précise, je réponds : Non. Les bruits qui ont couru à ce sujet sont absolument faux. (Applaudissements à droite et au centre.)

SIXTE-QUENIN. — Des ministres ont dit le contraire.

Au milieu de l'agitation et du bruit que soulèvent ces deux interruptions, les noms de MM. Massé et Charles Dumont sont prononcés. Ce dernier qui est au banc du gouvernement se lève :

M. Charles DUMONT. — J'ai dit simplement ceci que j'acceptais le service de trois ans pour que nos ambassadeurs ne soient pas couverts de honte à l'étranger.

Ces mots provoquent une très vive émotion sur tous les bancs de la gauche et il faut quelques instants pour que le calme soit rétabli.

Mais l'incident renaît sur cette déclaration de M. Félix Chautemps :

M. Félix CHAUTEMPS. — M. Barthou vient de donner un démenti formel à deux de ses ministres qui à plusieurs reprises nous ont affirmé qu'ils étaient attachés à la loi de trois ans pour faire honneur à la parole du gouvernement. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Charles DUMONT s'embrouille dans des explications nouvelles que la droite elle-même accueille très froidement.

Mais voici que M. Barthou se lève de nouveau et ajoute :

M. BARTHOU. — J'ai fait la déclaration précédente, renseigné et autorisé par les présidents du conseil qui m'ont précédé. (Exclamations sur divers bancs.)

Les nécessités des alliances

Mais M. Barthou transforme vite ses déclarations lorsque Thomas demande si oui ou non on ne peut pas porter atteinte au renom politique de la France, le président du conseil intervient encore.

M. BARTHOU. — Il n'est pas d'ailleurs possible si chacun des alliés ne fait pas de son côté, tous les efforts de défense possible. (Exclamations.) J'ajoute que de son *côté la Russie fait tout ce qui est nécessaire* pour que les armées françaises et russes soient prêtes à toute éventualité.

Voilà donc un point tranché et on écoute maintenant avec calme Albert Thomas.

En terminant son discours qui a produit un effet certain sur la Chambre, le député socialiste déclare :

Albert THOMAS. — Il faut refaire l'organisation militaire de la France si on ne veut pas s'exposer à faire un effort auquel on serait obligé de renoncer demain. (Applaudissements à gauche.)

Le discours de M. Etienne

Le ministre de la guerre succède au député socialiste à la tribune. Son discours reste volontairement vague. Le ministre ne discute pas, comme le lui demandait Albert Thomas, il invoque simplement des nécessités qu'il n'explique pas.

M. ETIENNE. — Un jour on a appris que l'armée allemande, qui était de 700.000 hommes, allait être portée à 870.000.

Un ministre de la guerre qui connaissant cette situation ne l'aurait pas portée devant son gouvernement aurait manqué à son devoir.

Pourquoi le gouvernement a-t-il envisagé le service de 3 ans ?

Parce que le service de 3 ans met notre armée en face d'une autre armée dans des conditions qui lui permettent d'envisager toutes les éventualités. (Appl. au centre.)

Le gouvernement a voulu non pas boucher des trous, mais faire une armée solide dans ses unités, solide dans ses cadres, solide à sa frontière surtout.

Une classe tout entière est indispensable.

Cette classe nous permettra de constituer une armée qui, avec ses propres ressources, pourra répondre à l'appel que la Chambre pourrait lui adresser.

M. Augagneur a solutionné le problème de façon très aisée.

M. Augagneur se contente d'un effectif de 113 hommes à l'intérieur, quelque soit le nombre des réservistes appelés.

Il y a une différence considérable entre l'effectif de paix de 113 hommes et l'effectif de 140 hommes.

Avec un effectif de 140 hommes, une compagnie est organisée.

L'instruction et les cadres sont plus solides. Tout y gagne en force, en vigueur, en valeur.

L'armée allemande porte ses effectifs à l'intérieur à 160 hommes.

Le gouvernement pense qu'une armée de 500.000 hommes fera difficilement tout ce qu'elle devra faire en face d'une armée de 800.000 hommes.

Le gouvernement a jugé que le service de 3 ans était nécessaire.

L'unanimité du conseil de la guerre s'est prononcée pour le service de 3 ans.

Le gouvernement n'a pas eu l'intention de faire une œuvre de guerre. Il n'a pas fait de tractation ténébreuse avec les partis de réaction.

Il y a 43 ans que le pays est en paix. Il a prouvé suffisamment qu'il était animé d'intentions pacifiques.

Il a fait tous les sacrifices pour garder une paix digne et honorable.

C'est sans doute un lourd fardeau qui est demandé au pays.

Il faut savoir si le pays veut vivre ou s'il veut traîner une existence humiliée.

La Chambre décidera. Le gouvernement a fait son devoir parce qu'il est convaincu qu'il y va du salut du pays. (Vifs applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.)

Les observations de Colly

COLLY succède au ministre de la guerre. Sans s'attacher à discuter le projet lui-même, le député socialiste examine d'une manière générale ce qui se passe dans l'armée.

— On ennuie les soldats, dit Colly, on les rebute en leur imposant des travaux inutiles ou absurdes. Quant aux officiers, on maintient soigneusement la distinction entre l'aristocratie riche et les [illegible] pauvres.

Il termine en disant :

COLLY. — Nous ne voterons pas la loi de trois ans parce que c'est une loi de réaction, c'est une loi d'étranglement qui ruinera notre pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La clôture de la discussion générale

M. DRIANT réclame la clôture. BRACKE s'y oppose en faisant remarquer qu'il y a encore bien des points de vue qui n'ont pas été envisagés. Il pense qu'une grande partie des membres de l'Assemblée approuve le [illegible]. Il s'étonne que l'on réclame la clôture sans que le gouvernement ait apporté des réponses précises, et il ajoute :

« Vous voulez clôturer la discussion aujourd'hui parce que vous avez peur qu'en se prolongeant elle ne vous gêne. »

Mais le président de la commission de l'armée insiste pour la clôture en faisant remarquer qu'on a entendu dix-sept orateurs.

La clôture est mise aux voix. Elle est votée par 435 voix contre 125.

Une motion de Vaillant

VAILLANT dépose une motion tendant à surseoir au passage à la discussion des articles jusqu'à ce que le pays ait été consulté.

La motion étant inconstitutionnelle, le président lui oppose la question préalable.

Parlant contre la question préalable, Vaillant proteste contre l'état d'armements de l'Europe, contre la politique européenne en général et contre l'impérialisme russe.

Mais on revient à la question de recevabilité. M. Louis Barthou ayant appuyé la question préalable, Jaurès se lève.

JAURÈS. — Aucun de nous n'avait inscrit dans son programme électoral le rétablissement de la loi de trois ans. Vous savez bien que votre loi n'aura d'autorité que si elle est approuvée par le pays. Allez donc tout de suite devant lui. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La motion Vaillant est modifiée : il y est indiqué que la consultation aura lieu par des élections générales anticipées.

La demande de question préalable est retirée et on vote sur le fond même de la motion, *qui est repoussée par 413 voix contre 149.*

La séance est levée à 6 heures 45 et renvoyée à demain matin 9 heures.

F. L.

Nouvelles Parlementaires

Les impôts nouveaux

Paris, 16 juin. — La commission du budget vient de recevoir du ministre des finances une lettre où M. Charles Dumont précise les recettes nouvelles auxquelles il propose de recourir pour équilibrer le budget de 1913 et assurer des ressources permanentes au budget de 1914.

Le produit des taxes proposées atteindrait 199.260.100 francs pour une année entière ; l'exercice 1913 en bénéficierait pour 74.192.900 francs.

Le ministre propose de maintenir les taxes sur les garde chasses et sur les successions votées déjà par la Chambre et repoussées par le Sénat.

Les impôts nouveaux seraient : taxe sur les mines de houille, élévation du droit de transmission des valeurs au porteur, taxe de 0,25 par an sur les contrats d'assurance sur la vie, décimes sur divers droits d'enregistrement, élévation des permis de chasse, taxe sur les fonds d'Etat étrangers, élévation de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, relèvement des droits sur les alcools, surtaxe sur les absinthes, réduction de la déduction des marchands en gros, impôt sur les films cinématographiques, taxe sur les lampes électriques.

« L'UNION DÉMOCRATIQUE SOCIALE »

Paris, 16 juin. — Comme nous l'avons déjà annoncé, il vient de se former à la Chambre, sous le nom d'Union démocratique sociale un nouveau groupe formé de membres appartenant aux quatre partis représentés jusqu'ici à la délégation des gauches. Ce groupe nouveau qui comprend déjà 93 membres sera définitivement constitué demain dans un banquet au cours duquel MM. Bernard, Maginot et Laundry exposeront les raisons qui en ont déterminé la formation.

Ce groupement prétend s'affranchir de toutes attaches avec des groupements antérieurs au Parlement.

Parmi les membres qui en font partie, outre les trois noms que nous avons déjà cités, figurent MM. Jonnart, Lebrun, André Lefèvre, Guist'hau, Fernand David, etc.

LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CASERNEMENT

Paris, 16 juin. — La commission sénatoriale de l'armée avait demandé que des contrôleurs d'armée indépendants des services fussent envoyés un peu sur tous les points du territoire avec mission de surveiller les travaux de casernement qu'entraîne le maintien de la classe sous les drapeaux.

Le ministre de la guerre a donné satisfaction à cette demande ; on a tout lieu d'en espérer qu'il en résultera des réductions de dépenses appréciables.

LE SECRET ET LA SINCERITE DU VOTE

Paris, 17 juin. — M. [illegible], rapporteur de la Commission chargée d'examiner le [illegible] et la sincérité des opérations électorales, [illegible] la discussion de son rapport [illegible] plus prochain.

Le texte en discussion [illegible] enveloppe [illegible] isoloir.

La Commission [illegible]

La Liquidation de la Guerre des Balkans

CONVOCATION OFFICIELLE DES ALLIES A SAINT-PETERSBOURG

Belgrade, 16 juin. — On apprend que la Russie a invité officiellement les gouvernements alliés à se réunir à Saint-Pétersbourg le plus tôt possible.

LA DÉMISSION DU CABINET SERBE

Belgrade, 16 juin. — La crise ministérielle est toujours ouverte. [illegible]

L'ALBANIE ET LES ILES

Athènes, 16 juin. — [illegible]

La Conférence Financière

Paris, 16 juin. — La commission financière des affaires balkaniques s'est réunie au ministère des affaires étrangères à [illegible] heures et demie, sous la présidence de M. de Margerie.

Elle a adopté le projet de règlement qui lui était soumis.

En ce qui concerne l'article 2 de ce projet, qui regarde le mode de votation, le projet présenté prévoyait que les décisions seraient prises à l'unanimité des voix des Etats représentés. Ce texte, qui règle la question de la voix délibérative de la Turquie et des Etats balkaniques, a été approuvé par l'unanimité des délégations mais les délégations austro-hongroise et italienne ont réservé l'approbation définitive de leurs gouvernements.

La délégation allemande, tout en acceptant sans réserve l'article 2 du règlement, a décliné toute responsabilité sur les difficultés qui peuvent résulter de la décision qui ne permet de trancher une question quelle qu'elle soit, qu'à l'unanimité et jamais à la majorité des voix.

Les délégations balkaniques ont insisté vivement sur la nécessité d'obtenir dans le plus bref délai une adhésion générale et complète à l'article 2.

M. de Margerie a donné lecture de la liste des membres inscrits dans les équipes de la Dette, des Concessions et Contrats et des Réclamations pécuniaires des belligérants. Le comité des garanties sera constitué ultérieurement.

Après l'assassinat du Grand-Vizir

LES ARRESTATIONS CONTINUENT

Constantinople, 16 juin. — [illegible]

Tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS

Emprunt municipal de 1865

[illegible]

CANAL DE SUEZ

[illegible]

CANAL DE PANAMA

[illegible]

BONS DE LA PRESSE 1887

Le numéro 100.011 gagne 10.000 francs.

Le numéro 374.615 gagne 1.000 francs.

Les 8 numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

185.366 — 42.558 — 70.009 — 241.972 — 896.762 — 396.599 — 185.615 — 250.629.

Au Maroc

Combat meurtrier dans la zône espagnole

Soixante morts

Madrid, 16 juin. — Un nouveau combat a eu lieu dans la région de [illegible].

Surpris par les Marocains, les contingents espagnols ont essuyé des pertes importantes. On dit que ces pertes s'élèvent à soixante morts. Un officier, le lieutenant [illegible], a été tué. Deux autres officiers, le capitaine [illegible] et le lieutenant [illegible], ont été blessés. — (Fournier.)

Le Jubilé du Kaiser

Berlin, 16 juin. — Les fêtes du jubilé ont commencé ce matin dès la première heure. [illegible] jeunes garçons et filles [illegible] sous la direction du musique de [illegible] du balcon du palais.

[illegible] Hæseler, une députation de l'armée allemande a remis à l'empereur le bâton de maréchal offert par [illegible] de l'armée [illegible] l'empereur allemand, l'armée [illegible]

[illegible] l'empereur et l'impératrice [illegible] successivement les félicitations du kronprinz et de la princesse Cécile, [illegible] princes et des princesses de la maison royale, des délégations de l'armée allemande [illegible]

A midi [illegible] a eu lieu un grand défilé des hauts dignitaires de l'Empire, dans le salon des chevaliers.

La paix armée

Berlin, 16 juin. — Le Moniteur officiel de l'Empire publie à l'occasion du jubilé [illegible] :

« La Triple Alliance est restée jusqu'ici la base et la garantie de l'équilibre européen. L'empereur Guillaume a renforcé, en outre, l'idée de la paix universelle en [illegible] les amitiés personnelles avec [illegible] d'autres puissances européennes. La paix dont l'empire d'Allemagne jouit [illegible] n'a pu se maintenir que parce que [illegible] la paix armée. Aux lois militaires de 1880 durent en succéder d'autres. Il s'agissait de renforcer notre défense [illegible] perfectionnements réalisés par les armées de nos voisins. »

Mentalité... militaire

UN ORDRE DU JOUR DU GENERAL MERCIER-MILON

[illegible]

Le général commandant le corps d'armée a prononcé contre tous ceux dont la responsabilité se trouve plus ou moins engagée dans cette regrettable affaire, des sanctions en rapport avec la gravité de leur faute.

En ce qui concerne particulièrement les gradés et les soldats, il ne peut atteindre tous les coupables, quelques-uns d'entre eux étant libérés. Mais il tient à flétrir par la voie de l'ordre la mentalité inqualifiable des militaires [illegible] gradés qui paraissent avoir oublié que tout déserteur, étant un [illegible] envers la patrie, doit être considéré et traité comme tel. »

Un banquet fraternel qui finit mal

TROIS CONVIVES FRANÇAIS SONT GRIEVEMENT BLESSÉS PAR DES ITALIENS

[illegible] Au dessert, on chanta. L'un des ouvriers français eut, par malheur, l'idée d'entonner un air populaire, la « Chanson du Macaroni », que les travailleurs italiens considérèrent comme une injure. Ceux-ci se fâchèrent. Une altercation s'éleva qui ne tarda pas à dégénérer en rixe entre les deux camps. [illegible] M. Losserand, qui s'était [illegible] entre les [illegible] français ne tarda pas [illegible] sur le sol, blessé à [illegible]. Les agresseurs prirent la fuite.

[illegible] sont MM. Jean [illegible], [illegible] dix-neuf ans, [illegible] vingt ans. Le premier a reçu deux profondes blessures [illegible] transporter à l'hôpital. [illegible] a reçu un [illegible]. Le troisième [illegible] grièvement à la [illegible] de cette agression ont [illegible] commissaire de police [illegible]

Navrant drame de la misère

UNE VEUVE TENTE DE SE SUICIDER AVEC SON ENFANT

[illegible] ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis. Leur état est grave.

Gros scandale de mœurs dans un collège clérical

Pau, 16 juin. — La commune d'Hasparren, située en plein pays basque, est actuellement sous le coup de la plus vive émotion produite par la découverte d'une grave affaire de mœurs.

Plusieurs élèves du collège Saint-Joseph, tenu par des professeurs religieux, prêtres, dépendant de l'évêché de Bayonne, auraient été victimes de honteuses pratiques de la part d'un de ceux auxquels leur éducation était confiée.

L'enquête est poursuivie à Hasparren, par M. [illegible], procureur de la République, assisté de MM. [illegible], juge d'instruction, et [illegible], médecin légiste.

Des derniers renseignements recueillis, il résulte qu'un professeur du collège aurait abusé par intimidation, de quinze jeunes garçons.

Le [illegible] personnage est en fuite.

Touchant héroïsme d'un gamin de 13 ans

Valence, 16 juin. — Un homme se baignait [illegible] près de Mon[illegible]. Pris d'une syncope, il se serait noyé sans le secours d'un garçonnet de treize ans, le jeune Edmond Marc. Voici d'ailleurs le récit fait par le jeune sauveteur à sa mère, et que nous adresse un de nos correspondants :

« Je jouais avec mes camarades sur le bord de la rivière. J'ai entendu crier : « Au noyé ! » par plusieurs hommes qui s'agitaient au bord de l'eau, et j'ai vu le baigneur qui s'enfonçait. Mais personne ne se préparait à lui porter secours. J'ai pensé que je devais être le seul sachant nager ; alors j'ai quitté mon veston et j'ai plongé, car l'homme avait disparu. Je l'ai tout de suite retrouvé, et je l'ai pris par les cheveux. Lui, il m'a saisi la jambe. A ce moment, j'ai eu un peu peur ; mais sans abandonner ses cheveux j'ai lancé un bon coup de pied et il a lâché ma jambe, alors j'ai remonté à la surface en me dirigeant vers la rive. C'était lourd, surtout que j'avais gardé mes bas ; ça formait des poches d'eau au bout de mes jambes.

J'ai fait à la surface [illegible] de le tirer par les cheveux. Pour lui faire moins de mal, je lui ai mis une main sous le ventre afin de le soutenir et j'ai nagé avec lui jusqu'à un endroit où il n'y avait pas beaucoup d'eau. Les hommes qui étaient sur la rive sont alors venus m'aider. On le porta sur l'herbe, on le frictionna et quelques instants après il avait repris connaissance.

« Tu sais, maman, quand il a eu remis ses [illegible], il a pris son porte-monnaie, il y avait trois francs dedans, il m'a tout donné. Les voici, tu sais bien qu'ils sont pour toi. Je suis content d'avoir fait cela, ça te fera bon[illegible]. »

Le jeune sauveteur, qui habite Mon[illegible], est [illegible] de ménage et fait vivre toute la famille de son travail, le père malade n'étant presque plus en état de travailler.

DEUX AUTOS SE RENCONTRENT

UN MORT, SEPT BLESSÉS

Lyon, 16 juin. — Une collision s'est produite dimanche à la tombée de la nuit, au croisement des routes de [illegible] et de Limonest, près de Lyon, entre deux automobiles contenant chacune quatre personnes. L'une des voitures était conduite par M. Forest, propriétaire à Villefranche-sur-Saône. Mme Forest, qui se trouvait à côté du conducteur, fut projetée contre un arbre et tuée sur le coup. Son mari est dans un état grave. M. et Mme Aymes, qui les accompagnaient, sont également blessés dangereusement. Les quatre voyageurs de la seconde automobile ont reçu aussi des blessures graves.

Lamentable mésaventure d'un pseudo-insoumis

Châlons, 16 juin. — M. Victor-Eugène Dillenseger était chef cuisinier dans un établissement de [illegible]. Le 21 mai dernier il était en train de confectionner ses sauces, quand deux gendarmes vinrent lui présenter un mandat d'amener à son nom et parfaitement [illegible]. M. Dillenseger était recherché comme réserviste insoumis pour n'avoir pas [illegible].

Il eut beau faire observer qu'il avait accompli [illegible] les représentants de [illegible] le Vatel [illegible] ses cailler[illegible] et suivit les [illegible]. Le lendemain il était dans les [illegible] de Châlons-sur-Marne.

Le [illegible] quatrième jour, il y reçut la visite d'un capitaine, qui l'engagea à adresser ses doléances au ministère de la guerre. Le général d'Amade remarqua au passage la suppo[illegible]

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 9

Cœurs et Frimousses

GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT

de Henri PELLIER

PREMIÈRE PARTIE

Le plus aimé des trois

Ce jour-là Joséphin Douillette en arrivant dans les bureaux de la sous-préfecture, y trouva Oscar Beaucastel tout souriant et tout guilleret.

Le jeune sous-préfet était mis avec plus d'élégance encore que d'habitude. Ses cheveux et sa barbe trahissaient le soin tout particulier qu'il avait apporté à sa toilette, et à la boutonnière s'épanouissait une des premières fleurs du jardin de la sous-préfecture.

En le voyant si bien disposé, Joséphin Douillette ne put s'empêcher de dire :

— Evidemment, monsieur le sous-préfet a reçu des nouvelles de son fugitif ?

— Moi ! oh ! pas du tout, s'exclama Oscar Beaucastel. Sans doute il va se faire pincer dans quelque ville des environs, mais c'est bien le cadet de mes soucis, du moins pour aujourd'hui.

— Ah ! se contenta de proférer Joséphin en écarquillant ses petits yeux, et en prenant un air tout décontenancé.

— Cela vous étonne ? continua Oscar Beaucastel qui était en train d'arranger ses ongles avec une préoccupation évidente de coquetterie.

— Je ne vous le cacherai pas, avoua Joséphin Douillette. Je croyais que vous attachiez une grosse importance à l'arrestation de cet étranger. Et du reste, les ordres que vous aviez transmis à Théodule Baudrier étaient aussi énergiques que précis.

— Ce qui vous prouve, fit remarquer le sous-préfet, en allant s'admirer dans la glace, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

« Hier, j'aurais été ravi de coffrer l'homme à l'automobile ; demain, cela me causera sans nul doute encore le plus sensible plaisir. Mais, aujourd'hui, je m'en moque comme de cela ».

Et Oscar Beaucastel souligna sa phrase en faisant claquer son ongle bien limé contre ses dents bien blanches.

— Ah ! répéta pour la seconde fois Joséphin Douillette en reprenant son air ahuri.

— C'est qu'à cela il y a une raison, expliqua le sous-préfet bon enfant, et une raison que je veux que vous soyez le premier à connaître, mon cher Joséphin Douillette, car vous êtes un bon employé, vous, mieux que cela, vous êtes mon plus précieux collaborateur, mon ami. »

Et comme Joséphin s'inclinait balbutiant et confus, Oscar Beaucastel lui appliqua dans le dos une tape amicale qui fit fléchir les épaules étroites du fidèle employé.

— Apprenez donc, mon cher Joséphin Douillette, que ce jour est pour moi un jour heureux entre tous. Je suis fiancé, et fiancé avec la plus jolie des créatures ; riche, avec cela, ce qui ne gâte rien, ajouta le sous-préfet en pirouettant sur lui-même.

— Ah ! murmura encore Joséphin pour la troisième fois, en donnant les signes de la curiosité la plus vive.

Vous connaissez bien les Duchampoin ? questionna tout à coup Oscar Beaucastel.

— Certainement, balbutia Joséphin en sentant son cœur cesser de battre.

— Eh ! bien, je vous annonce que bientôt Mlle Berthe Duchampoin sera Mme Oscar Beaucastel, et je crois qu'elle fera une délicieuse sous-préfète.

Joséphin Douillette ne répondit pas.

Et pour cause !

Pâle comme un mort, il s'était effondré le nez dans ses dossiers administratifs en poussant une lamentable exclamation.

Oscar Beaucastel prit cette plainte pour une approbation admirative, et il continua :

— A ce propos, M. Duchampoin m'a prié de vous inviter au dîner de fiançailles qu'il donnera demain. Du reste, vous trouverez sans doute tantôt un mot chez vous.

Joséphin ne sut que proférer une suite de roucoulements plaintifs, qui parurent au sous-préfet un balbutiement de protestations polies et Oscar Beaucastel quitta les bureaux en se regardant une dernière fois dans la glace, en envoyant un petit signe d'amitié à son fidèle employé toujours immobile et effondré.

Joséphin Douillette resta une grande heure anéanti dans son fauteuil de la sous-préfecture.

Le soir, quand il rentra chez lui, il trouva en effet l'aimable invitation des Duchampoin pour le dîner des fiançailles.

Et ces fiançailles allaient être proclamées dans tout Hazebrouck entre Berthe Duchampoin et un autre que Joséphin Douillette !

Cette fois, son infortune était certaine !

Joséphin songea longtemps dans la douceur de cette nuit de printemps qui tombait peu à peu sur son malheur.

Et ce soir-là, les échos de la rue répétèrent la douce complainte : *« J'ai perdu mon Lurydice ! »*

Seulement sur le piston les tendres lamentations d'Orphée prirent un air sauvage qui exaspérait encore des [illegible] comme jamais Joséphin Douillette n'en avait connus !

Le dîner des [illegible]

Robert David ne passa pas une trop mauvaise nuit aux « Trois-Girouettes ».

C'était ainsi que l'on nommait dans le pays les vieux bâtiments isolés que gardait le père Louis. Au-dessus du plus grand toit, en effet, l'on pouvait distinguer trois lourdes girouettes, assez naïvement découpées, et qui représentaient des soldats en train de poursuivre des ennemis bizarres. Ils étaient sur des chevaux fringants et agitaient de grands sabres recourbés.

Les « Trois-Girouettes » n'étaient pas, du reste, une propriété aussi ruinée qu'on aurait pu le croire à première vue. Il y avait une aile de bâtiment fort bien conservée et dont deux pièces renfermaient même quelques glaces et quelques moulures qui rappelaient des élégances passées.

C'est dans ces pièces que Larigot avait aussitôt installé son maître, et bien que le mobilier s'y trouvât un peu primitif et même insuffisant, Robert David déclara qu'il y serait très bien.

Il y avait en tout cas la plus belle vue qui se puisse imaginer.

Au premier plan, c'était le jardin, moitié prairie et moitié bois touffu, qui dégringolait en pente et dominait la route.

Par ces premières belles journées de printemps s'élevaient de tous côtés les plus fraîches et les plus délicieuses senteurs.

Puis au pied de la longue pente se déroulait le canal d'Hazebrouck, qui serpentait et brillait au milieu des terres bien soignées, partagées en une foule de petits carrés qui formaient un amusant tapis.

A gauche, s'étageait le petit village de Strazeele, le plus rapproché des « Trois-Girouettes » et où le père Louis allait de temps en temps aux provisions.

A droite, dans le lointain, s'apercevaient les premières maisons de la ville, semées comme autant de petits points blancs parmi la verdure des boulevards et des grandes propriétés.

En face, un long bois se détachait en noir dans le ciel bleu. Il était de temps en temps parcouru par des spirales de fumée, panaches blancs des trains qui passaient.

Robert David resta longtemps en contemplation devant ce spectacle d'une nature à la fois riche et harmonieuse. Cela le reposait des lointaines visions d'Amérique.

Et Ernest Larigot lui-même, bien que peu enclin aux contemplations poétiques, admira le coup d'œil et déclara que « ça dégotait les environs de Paris ».

Quant aux habitants de la roulotte, ils paraissaient se soucier fort peu de la beauté du paysage.

Ils avaient élu domicile dans la grande salle où l'on avait transporté l'homme à la jambe cassée. Cette pièce donnait sur une petite cour où les deux femmes avaient installé une petite cuisine ambulante, et elles ne quittaient le malade que pour surveiller le fricot.

Elles avaient, du reste, plutôt l'air sauvage.

Mais Ernest Larigot était de ceux dont on ne peut pas repousser les avances, tant elles renferment de bonhomie et de jovialité.

Il avait déjà lié connaissance avec la plus âgée des deux femmes, l'aidant à arranger quelques planches, et lui proposant aimablement un coup de main, chaque fois qu'il faudrait soulever le blessé.

Et dès la première heure, une certaine sympathie se dessina entre le chauffeur et sa voisine.

N'avait-elle pas été élevée à Belleville ?

C'était là pour le joyeux faubourien Larigot un trait d'union.

Aussi tous deux ne tardaient-ils pas à entrer sur le terrain des confidences.

C'est ainsi qu'Ernest Larigot apprit que la patronne de la roulotte s'appelait Ursule Fouinot. On la surnommait Prudentia, ce qui était un peu plus prétentieux mais aussi plus poétique que la « mère Prudence », appellation que méritait Ursule Fouinot car elle était incomparable pour dire la bonne aventure et surtout « lire l'avenir ».

Elle avait même, paraît-il, des connaissances spéciales en hypnotisme.

Elle avait été enlevée toute jeune par l'homme qui conduisait la roulotte et qui était alors célèbre pour sa souplesse et son agilité.

Maintenant encore, du reste, malgré ses quarante-cinq ans, il accomplissait de véritables prouesses de dislocation.

C'était un véritable « homme-serpent » et on ne l'appelait jamais autrement que « Languille ».

Quant à leur fille, la jolie Carmen, elle était particulièrement gâtée. On ne lui demandait que de se perfectionner dans le chant et dans la danse où elle excellait. Il n'y en avait pas deux comme elle pour exécuter un « fandango ». Elle y apportait autant de grâce naturelle que d'entrain sauvage.

Elle était du reste née en Espagne pendant un séjour qu'y avaient fait Languille et Ursule Fouinot. Cette dernière était alors aussi coquette que pimpante. Et les mauvaises langues affirmaient que sa fille ressemblait diablement à un certain Espagnol qui s'était pris pour Languille d'une amitié subite et passagère.

Languille, Prudentia et Carmen formaient une troupe qui ne manquait pas d'o-